



## Le DIRECCTE Languedoc Roussillon Censeur des organisations syndicales

C'est avec stupéfaction que nos organisations syndicales ont appris que le DIRECCTE du Languedoc Roussillon avait donné l'ordre, lundi 21 juin 2010, de démonter et donc de faire disparaître les panneaux syndicaux se trouvant à proximité de la pointeuse au 4<sup>ème</sup> étage du siège de la DIRECCTE. Le DIRECCTE n'a, en effet, aucun droit d'intervenir de la sorte dans le fonctionnement des organisations syndicales sauf à violer la loi et les règles les plus élémentaires du dialogue social. Nous dénonçons ces violations et la violence avec laquelle elles ont été commises.

Mais là où cela prend davantage de relief encore est lorsque l'on sait que le Préfet de Région visitait nos locaux quelques heures plus tard. Nous pourrions qualifier son comportement de pathétique mais nous préférons rappeler au DIRECCTE les règles élémentaires de la démocratie et des libertés publiques qui semblent ici avoir eu moins d'importance que les apparences de calme et de propreté plus souhaitable lors d'une visite préfectorale.

Les agents et leurs représentants ont été choqués. Choqués d'avoir du vivre pendant des semaines voire des mois les couloirs encombrés de cartons et autres mobiliers et de voir en quelques heures seulement la magie d'une visite préfectorale opérer le grand nettoyage des services. Choqués du mépris avec lequel l'expression syndicale, une liberté, la représentation de tous les agents, a été arrachée du mur.

**Mais au fait ! Qui travaille en DIRECCTE ? Le Préfet ou les agents ?**

S'il vous plaît, Monsieur le DIRECCTE, dessinez nous des agents traités comme des Préfets. C'est bon aussi pour une carrière et sans doute bien au delà. Et cela préservera tout le monde de l'artifice du très court terme, y compris le Préfet. Car vous ne pouvez plus l'ignorer, les agents souffrent.

Les organisations syndicales exigent le rétablissement du droit, de leurs droits et que le panneau syndical du 4<sup>ème</sup> étage soit réimplanté à proximité de la pointeuse, lieu de passage, comme il se doit. Nous demandons enfin que soit organisée sans délai une réunion avec le DIRECCTE afin de permettre l'implantation de panneaux d'expression syndicale à tous les étages de la DIRECCTE, selon des conditions que nous définirons.

Nous n'avons pas l'intention de nous taire, Monsieur le DIRECCTE.

Le 28 juin 2010